

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PROJET DE SIXIEME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE

**DU VENDREDI 31 AOUT AU LUNDI 01 OCTOBRE 2018 INCLUS**

Le public est informé que par arrêté, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, a décidé de soumettre à **enquête publique le projet de sixième modification du Plan Local d'Urbanisme communautaire du vendredi 31 aout à 08h00 au lundi 01 octobre 2018 inclus à 18h00.**

**Durant cette période de 32 jours**, les pièces du dossier d'enquête publique pourront être consultées en version papier, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux :

- à l'hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Pertuis de la Marine à DUNKERQUE,
- en mairies de ARMBOUTS-CAPPEL, BOURBOURG, BRAY-DUNES, COUDEKERQUE-BRANCHE, DUNKERQUE (Hôtel de ville, place Charles Valentin), GRAND-FORT-PHILIPPE, GRANDE-SYNTHÉ, GRAVELINES, LEFFRINCKOUCKE, TETEGHEM et ZUYDCOOTE.

Par ailleurs, le dossier d'enquête pourra être consulté les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux sur un poste informatique à l'hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque Pertuis de la Marine à DUNKERQUE. Il sera également disponible pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque : [www.communaute-urbaine-dunkerque.fr](http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr)

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet ou adressées à « Monsieur le Commissaire enquêteur, Sixième modification du plan local d'urbanisme communautaire, Communauté Urbaine de Dunkerque, Direction Environnement, Territoires et Transition Énergétique, Pertuis de la Marine, BP 85530, 59386 DUNKERQUE Cedex 1 » avec la mention apparente « Enquête publique - Ne pas ouvrir », le siège de l'enquête étant fixé à la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Le public pourra également déposer ses observations par courrier électronique via l'adresse suivante : [enquetepublique-pluc-6eme@gmx.fr](mailto:enquetepublique-pluc-6eme@gmx.fr)

Par décision n°E18000095/59 en date du 19 juin 2018, le Tribunal administratif de Lille a désigné Monsieur Michel HOUDAIN, retraité de la Gendarmerie Nationale en qualité de Commissaire enquêteur.

Des permanences d'accueil du public par le Commissaire enquêteur auront lieu :

- A l'hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Pertuis de la Marine à Dunkerque, le vendredi 31 aout de 08h00 à 12h00,
- En mairie de ZUYDCOOTE, le Samedi 08 septembre de 9h00 à 12h00,
- En mairie de COUDEKERQUE-BRANCHE, le mercredi 19 septembre de 14h00 à 17h00
- En mairie de GRAVELINES, le mercredi 25 septembre de 9h00 à 12h00,
- A l'hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Pertuis de la Marine à Dunkerque, le lundi 01 octobre de 15h00 à 18h00,

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échange.

Les personnes intéressées peuvent consulter le dossier d'enquête publique en tout lieu où il est mis à disposition et peuvent se rendre indifféremment à toute permanence assurée par le Commissaire enquêteur.

Le dossier de sixième modification du Plan Local d'Urbanisme communautaire ne comporte pas d'évaluation environnementale et fait l'objet d'un examen au cas par cas de l'autorité environnementale.

- A l'issue du délai d'un mois après la clôture de l'enquête publique et pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en Communauté Urbaine de Dunkerque et en mairies de ARMBOUTS-CAPPEL, BOURBOURG, BRAY-DUNES, COUDEKERQUE-BRANCHE, DUNKERQUE (Hôtel de ville, place Charles Valentin), GRAND-FORT-PHILIPPE, GRANDE-SYNTHÉ, GRAVELINES, LEFFRINCKOUCKE, TETEGHEM et ZUYDCOOTE, ainsi que sur le site internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque [www.communaute-urbaine-dunkerque.fr](http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr).

Après réception du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur, la sixième modification du Plan Local d'Urbanisme communautaire sera soumise à approbation par délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La Communauté Urbaine de Dunkerque est l'autorité responsable du projet de sixième modification du Plan Local d'Urbanisme communautaire. Tout renseignement peut être obtenu auprès de la Direction Environnement, Territoires et Transition Énergétique, Service Urbanisme et Environnement de la Communauté Urbaine de Dunkerque.